

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

### **RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE, INTITULÉ : *UN ARCTIQUE SÉCURISÉ ET SOUVERAIN***

#### **Introduction**

Le gouvernement du Canada a examiné le rapport du Comité permanent de la défense nationale et remercie ses membres pour avoir fait l'analyse et formulé des recommandations.

Le gouvernement du Canada accueille les recommandations présentées dans le rapport. La majorité des recommandations du Comité s'alignent aux travaux qui sont déjà entrepris par le gouvernement, ainsi qu'au plan du gouvernement visant à moderniser le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) qui a été annoncé en juin 2022. De plus, alors que la politique de défense actuelle du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement (PSE)*, fournit une base solide pour permettre aux Forces armées canadiennes (FAC) de réagir et de s'adapter à l'évolution de l'environnement de menace, le gouvernement examinera et mettra à jour cette politique afin qu'elle demeure pertinente pour des années à venir. Dans le cadre de ce travail, le gouvernement continuera d'examiner attentivement les recommandations du Comité qui sont présentées dans le rapport.

#### **Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada lance immédiatement le processus d'acquisition de capacités de surveillance sous-marine pour détecter et surveiller la présence de menaces étrangères à notre sécurité nationale dans l'Arctique canadien.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le Canada, grâce à la politique de défense de 2017, PSE, s'est engagé à renforcer davantage la capacité des FAC à surveiller les activités dans l'Arctique, y compris en intégrant une gamme de nouvelles capacités maritimes, terrestres, aériennes et spatiales dans une approche de « système de systèmes » à la surveillance de l'Arctique. Dans le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord (CSAN) pangouvernemental de 2019, le Canada s'est engagé davantage à renforcer ses capacités de connaissance, de surveillance et de contrôle du domaine dans l'Arctique et le Nord. Des lettres de mandat ultérieures au ministre de la Défense nationale demandaient aussi le développement de meilleures capacités de surveillance afin de protéger les droits et la souveraineté du Canada, ainsi que de faire preuve de leadership international en matière de navigation des eaux de l'Arctique.

Pour respecter ces engagements, le Canada a fait d'importants investissements en ce qui a trait à ses vastes capacités militaires de surveillance maritime dans l'Arctique. Par exemple, le projet de l'aéronef multimission canadien (AMC) permettra de livrer une capacité multimission, à long rayon d'action et à grande autonomie pour remplacer la flotte de CP140 Aurora. Bien que le processus soit dans sa phase initiale, le projet d'AMC se concentrera sur les aspects de la guerre anti-sous-marine et antinavire, et des capacités à jour de commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance (C4ISR).

Le gouvernement fait l'achat de six navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA) capables de naviguer dans les glaces, qui permettront à la Marine royale canadienne (MRC) de naviguer dans eaux de l'Arctique jusque-là inaccessibles et qui contribueront à accroître la connaissance du domaine. Trois des NPEA sont déjà mis à l'eau, et on s'attend à ce que les trois autres soient livrés d'ici 2025. La MRC est en train d'analyser des options visant à acquérir de l'équipement spécialisé pour les NPEA qui permettrait de fournir des capacités de suivi et de détection sous l'eau et de soutenir la mission d'alerte maritime du NORAD. Il s'agit entre autres de sonars améliorés qui permettent la surveillance du fond marin et la détection en temps réel, le suivi et la collecte de renseignement sur les sous-marins en activité à proximité. Ces capacités viendraient élargir et renforcer les capacités existantes de guerre anti-sous-marine dans les FAC.

Le gouvernement fait des investissements supplémentaires en matière de capacités de surveillance depuis l'espace au-dessus des approches territoriales et maritimes du Canada, ce qui contribuera à la connaissance du domaine.

De plus, la Défense nationale cherche des façons d'améliorer la capacité du Canada à détecter et à suivre les menaces sous-marines, et à y réagir, dans l'Arctique, en faisant ce qui suit :

- Acquérir des prototypes technologiques à des fins de démonstrations ;
- Évaluer des systèmes de surveillance sous-marine mobiles et fixes, puis appuyer l'infrastructure qui permet une surveillance continue sur de vastes zones;
- Explorer des méthodes nouvelles et non traditionnelles afin d'accroître la télédétection radar, acoustique ou satellitaire traditionnelle;
- Mesurer et modéliser les activités afin de mieux comprendre et prédire l'incidence du changement climatique sur l'efficacité des technologies de surveillance sous-marine dans l'environnement maritime de l'Arctique.

**Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada lance de toute urgence un processus d'acquisition visant à remplacer les sous-marins de la classe *Victoria*; ces nouveaux sous-marins devront être capables de naviguer sous les glaces afin de mener des opérations dans les eaux de l'Arctique canadien.**

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement est en train de moderniser ses sous-marins de la classe *Victoria* afin d'assurer la continuité des opérations jusque dans les années 2030. En plus de rendre le Canada et ses alliés plus forts et plus sûrs, le projet de modernisation de la classe *Victoria* sera avantageux pour l'industrie canadienne et les secteurs technologiques, et procurera de vigoureuses retombées économiques pour le Canada. Aussi, la Défense nationale a mis sur pied le Programme de sous-marins canadiens de patrouille (PSCP) qui permettra d'examiner toutes les options capables de respecter les exigences de la MRC afin de favoriser la prise de décision opportune au sujet du remplacement de la classe de sous-marins.

**Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada réexamine sa politique de longue date concernant le programme américain de défense antimissile balistique.**

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Bien que le Canada n'ait pas changé d'idée au sujet de sa participation au programme américain de défense antimissile balistique, le gouvernement reconnaît l'importance d'adopter une approche intégrée à la défense antiaérienne et antimissile. Les adversaires du Canada développent rapidement une vaste gamme de capacités aériennes et de missiles munis d'avancées technologiques qui rendent la distinction entre les menaces des missiles balistiques et tout autre type de missiles de plus en plus inutile. Pour faire face à la menace de plus en plus complexe des missiles, de nombreux alliés et partenaires du Canada se penchent vers l'adoption de la Défense aérienne et antimissile intégrée (DAAI), qui vise à éliminer les écarts entre les différents types de systèmes de défense aérienne et antimissile, et à optimiser l'architecture défensive globale pour répondre à la gamme complète de menaces. Par conséquent, les armées dépendent de plus en plus sur des systèmes de systèmes multifonctionnels et multi-domaines intégrés pour détecter, suivre, identifier et, ultimement, faire face à la gamme complète de missiles; c'est-à-dire brouiller la ligne entre les types de missiles et entre la détection et la défense.

Le Canada s'est engagé à collaborer avec les É.-U., dans le cadre du NORAD, pour moderniser l'architecture défensive de l'Amérique du Nord afin que nous puissions faire face aux menaces modernes. Plusieurs des investissements du Canada dans la modernisation du NORAD permettront d'améliorer de façon importante notre capacité à dissuader, détecter et traiter les menaces aériennes et de missiles qui évoluent rapidement contre l'Amérique du Nord, y compris les menaces posées par missiles perfectionnés haute vitesse et de croisière. Par exemple, comme il est décrit dans l'annonce de la modernisation du NORAD de juin 2022, la Défense nationale fera ce qui suit :

- Investissement dans le radar transhorizon (OTHR), combiné à la surveillance spatiale, pour faire en sorte que le Canada et le NORAD puissent détecter et suivre les menaces modernes;
- Modernisation des systèmes de commande et contrôle pour permettre aux dirigeants principaux de prendre des décisions opportunes et efficaces plus rapidement afin de maximiser les options de dissuasion et de défense;
- Acquisition des missiles air-air supplémentaires à courte et moyenne portée ainsi que des nouveaux missiles air-air à longue portée;
- Amélioration de l'infrastructure en place et construction d'une nouvelle infrastructure pour accueillir les nouveaux chasseurs F-35 et pour appuyer des opérations aériennes plus vigoureuses dans le Nord;
- Poursuite de la recherche et du développement continu pour mieux comprendre les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, les missiles perfectionnés de croisière et hypersoniques, l'énergie renouvelable et le cyberspace, tout en permettant au Canada de développer des capacités de contre-attaque contre les technologies émergentes et perturbatrices.

**Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada règle de toute urgence la crise de personnel dans les Forces armées canadiennes en accélérant le recrutement de nouveaux membres et en se donnant comme objectifs de compléter le processus d'embauche en moins de six mois pour s'assurer de disposer des effectifs nécessaires à la défense de notre territoire arctique maintenant et dans l'avenir.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation. Malgré que la Défense Nationale et les FAC travaillent présentement à moderniser le système de recrutement, les dossiers peuvent varier significativement en complexité, ce qui peut résulter en des délais hors du contrôle de la défense de plus de six mois.

La Défense nationale est consciente que le processus de recrutement actuel des FAC est entravé par des processus inefficaces et des systèmes désuets qui contribuent aux retards. Par conséquent, la Défense nationale met en place trois lignes d'effort afin de permettre la modernisation de son processus de recrutement : (1) numériser le processus de recrutement pour rationaliser et automatiser les processus en place; (2) revoir les processus de recrutement en mettant l'accent initialement sur le processus d'examen médical pour s'assurer que la séquence de traitement administratif des candidats est exacte et efficace; et (3) améliorer l'image des FAC et mener des activités ciblées de publicités, de marketing et d'attraction en partenariat avec la haute direction à la grandeur de l'Équipe de la Défense afin de faire connaître à la population canadienne la valeur d'une carrière dans les FAC. Même si ces trois lignes d'effort permettront de réduire les échéanciers de recrutement, il est trop tôt pour dire si l'objectif de six mois est adéquat.

Tandis que la Défense nationale n'en est encore qu'aux premiers stades de la modernisation du processus de recrutement et de maintien en poste, certains progrès ont été réalisés. Par exemple, en avril 2023, la Défense nationale a lancé sa campagne générale de sensibilisation intitulée « C'est fait pour toi » afin d'attirer la prochaine génération de militaires canadiens. De plus, la MRC met à l'essai de nouvelles initiatives en matière de recrutement grâce au développement du programme d'expérience navale (PEN). Le PEN est un programme d'une durée d'un an. Il vise à exposer les participants à la vie dans la MRC et à les aider à déterminer si une carrière dans la MRC leur convient. Au cours de ce programme d'un an, les participants terminent l'instruction de base et apprennent les rôles des marins en faisant l'expérience de divers groupes professionnels, en étant exposés à plusieurs métiers de la marine tout en bénéficiant de la même rémunération et des mêmes avantages que tous les militaires dans les FAC. Après avoir terminé le programme, les participants peuvent être libérés des FAC ou s'enrôler pour une plus longue période. Lorsque la première cohorte de participants aura terminé le programme, les FAC analyseront les données afin d'éclairer les initiatives et les politiques futures en matière de recrutement. Dans ce contexte, la Défense nationale continuera d'accorder la priorité aux efforts de rationalisation du recrutement.

**Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada fasse une évaluation exhaustive de nos infrastructures, militaires et civiles, ainsi que des entreprises et des activités dans les filières des ressources naturelles, des mines et des minéraux dans l'Arctique canadien, dans le but de planifier la modernisation du NORAD, d'élaborer une stratégie d'investissement dans les infrastructures essentielles et de protéger les intérêts canadiens contre des acteurs étrangers malveillants.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement s'est engagé à protéger l'infrastructure essentielle militaire et non militaire du Canada, comme les pipelines, les réseaux électriques, les réseaux de transport et les systèmes financiers. La Stratégie nationale du Canada et le Plan d'action 2021-2023 pour l'infrastructure essentielle du Forum national intersectoriel permettent d'établir une approche de gestion tous risques pour renforcer la résilience de l'infrastructure essentielle du Canada en collaborant continuellement avec le milieu des infrastructures essentielles. Ces initiatives tiennent compte des menaces intentionnelles, accidentelles et naturelles qui pourraient avoir une incidence sur les systèmes et les biens essentiels du Canada. Par exemple, depuis la publication de la stratégie en 2021, Sécurité publique Canada a réalisé des progrès considérables afin de mieux protéger notre infrastructure essentielle contre les acteurs étrangers malintentionnés en établissant des partenariats, en partageant de l'information, en menant des cyberexercices et des exercices physiques, puis en mettant en place des programmes d'évaluation de l'incidence et de la résilience.

La Défense nationale mène des enquêtes régulières sur son infrastructure afin d'évaluer la condition d'un immeuble et la pertinence des biens. Cette information est prise en considération dans l'élaboration de plans immobiliers et de développement de site, ce qui permet ensuite de déterminer les besoins militaires futurs afin de soutenir les opérations et les décisions d'investissement futur. Dans le cadre de l'annonce de juin 2022 sur la modernisation du NORAD, qui est appuyé par un investissement de 38,6 milliards de dollars sur 20 ans, le gouvernement du Canada investira dans l'infrastructure et les capacités de soutien pour s'assurer que les FAC peuvent mettre sur pied et maintenir une forte présence militaire à la grandeur du pays, y compris dans le Nord et dans l'Arctique. Cet investissement comprend la mise à jour de quatre endroits dans le Nord qui sont utilisés par le NORAD (emplacements d'opérations avancés à Iqaluit, à Inuvik et à Yellowknife, ainsi qu'à la 5<sup>e</sup> Escadre Goose Bay) et des infrastructures pour chasseurs à réaction à la grandeur du pays. De plus, la Défense nationale continue de tenir compte régulièrement des biens qui sont considérés comme essentiels aux activités militaires dans l'Arctique et à la grandeur du Canada dans le cadre de planification d'urgence et à long terme de la défense de l'Amérique du Nord. La Défense nationale mène des consultations continues avec les ministères et les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux ainsi qu'avec les gouvernements et les organisations autochtones tout au long de la mise en œuvre de la modernisation du NORAD afin d'assurer l'harmonisation et la collaboration avec les autres niveaux de gouvernement, ainsi que pour faire en sorte que les connaissances et les points de vue des populations autochtones sont pris en compte; que les avantages potentiels pour les communautés locales des futures mises à niveau et améliorations de l'infrastructure des FAC et d'autres ministères fédéraux sont identifiés; et que le travail est entrepris avec des partenaires dans le but de relever des possibilités pour les entreprises autochtones.

Pour sa part, Ressources naturelles Canada réalise des études géologiques approfondies et fournit des renseignements géospatiaux pour le développement des ressources et de l'industrie dans l'Arctique. Par exemple :

- L'amélioration de la couverture du réseau du système mondial de navigation par satellite (GNSS), qui fournit des renseignements sur le positionnement, la navigation et la synchronisation pour les services essentiels et les applications géoscientifiques, grâce au fond d'observation de la Terre depuis l'espace. Ces améliorations appuieront des services comme l'efficacité des relevés, le positionnement des véhicules autonomes (en partenariat avec Transports Canada) et la modélisation météorologique et climatique (en partenariat avec Environnement et Changement climatique Canada);

- L'avancement des connaissances géoscientifiques des terres du Nord du Canada, grâce au programme GEM-GéoNord, à l'initiative géoscientifique ciblée et au programme de données géoscientifiques sur les minéraux critiques. Ces initiatives éclairent les décisions liées à l'exploitation minière, à la résilience au changement climatique, aux difficultés liées aux infrastructures et à la planification de l'utilisation des terres;
- La contribution d'expertise scientifique au processus d'évaluation d'impact pour les importants projets d'infrastructure proposés dans l'Arctique, et à la réalisation des obligations du Canada envers les ententes internationales liées à l'Arctique.

De même, en tant qu'organisme d'enquête en vertu de la *Loi sur Investissement Canada* (LIC), Ressources naturelles Canada contribue aux examens de la sécurité nationale des investissements étrangers, y compris dans le secteur minier, qui peuvent avoir une incidence sur la sécurité dans l'Arctique. Les examens évaluent les actifs miniers, comme les installations de traitement, d'opérations et de gisements, ainsi que des infrastructures connexes jugées importantes au niveau stratégique en raison de leur importance économique, de l'incidence possible sur les chaînes d'approvisionnement ou de leur rôle dans le soutien des industries essentielles.

Le Canada a aussi adopté des mesures pour protéger les actifs miniers critiques canadiens des acteurs étrangers malveillants. Le 28 octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé une nouvelle politique en vertu de la LIC sur les investissements étrangers dans les minéraux critiques. La politique stipule qu'il y a des motifs raisonnables de croire que les investissements dans entreprises canadiennes de minéraux critiques par des entreprises d'État ou influencées par celles-ci pourraient porter atteinte à la sécurité nationale du Canada, et que ces investissements ne révéleront que des avantages nets probables pour le Canada à titre exceptionnel.

La Stratégie sur les minéraux critiques du Canada comprend les engagements du gouvernement du Canada visant à renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, grâce à ce qui suit :

- S'assurer que le régime d'examen des investissements étrangers du Canada est bien établi pour intervenir dans un contexte de menaces en évolution;
- Collaborer avec les alliés pour harmoniser les politiques et promouvoir les normes communes;
- Examiner des mesures supplémentaires pour améliorer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques en consultation avec les parties concernées.

De plus, les régions du Nord et de l'Arctique du Canada accueillent 16 des 31 minéraux ou groupes de minéraux qui font partie de la liste des minéraux critiques du Canada. La géographie et l'infrastructure terrestre sous-développée du Canada dans les régions du Nord présentent des difficultés logistiques pour le développement industriel et l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Les gisements de minéraux critiques sont souvent localisés dans des régions lointaines offrant un terrain accidenté et un accès limité pour permettre une infrastructure, comme les routes ou la connectivité au réseau, ce qui a une incidence sur leur développement et leur compétitivité. Pour remédier à la situation, le Budget 2022 comportait une réserve allant jusqu'à 1,5 milliard de dollars pour le développement de l'infrastructure visant à soutenir les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, avec un intérêt particulier pour les gisements prioritaires. En plus, la Banque d'infrastructure du Canada (BIC) a annoncé son plan visant à investir dans les infrastructures pour les minéraux critiques, et elle versera des investissements d'au moins 100 millions de dollars. Ces investissements permettront la construction d'infrastructure de soutien, comme les routes d'accès, la production et le transport d'énergie propre ainsi que les installations de gestion des eaux usées dans les régions éloignées du Canada. L'amélioration de l'infrastructure de transport et d'énergie du Canada dans le Nord, et dans les régions éloignées, représente une opportunité stratégique qui appuie les objectifs plus larges de croissance économique, la sécurité nationale et la souveraineté de l'Arctique du Canada et la réconciliation avec les peuples autochtones.

**Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada investisse dans la formation**

**technologique dont les Forces armées canadiennes ont besoin pour nous défendre contre les menaces futures que font planer des technologies nouvelles et émergentes déjà utilisées ou développées par nos adversaires.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement est d'accord que les FAC ont besoin de l'équipement nécessaire pour se défendre contre les menaces des technologies émergentes et perturbatrices (TEP). Les progrès dans les applications de l'intelligence artificielle, de l'autonomie et de la contre-autonomie, des systèmes spatiaux, des technologies quantiques et de la biotechnologie, entre autres, auront une incidence importante sur la manière dont les États-nations poursuivent leurs intérêts et projettent leur puissance militaire dans l'Arctique. Les avancées technologiques sont exploitées par nos adversaires. Afin de demeurer efficaces et interopérables avec les partenaires, les FAC doivent suivre le rythme des technologies et sciences émergentes, puis améliorer leurs capacités. À cette fin, le MDN mène des ateliers annuels sur les TEP pour évaluer leur incidence sur les FAC et offre de l'instruction pertinente pour contrer les menaces émergentes. Par exemple, les FAC ont développé de nombreuses initiatives d'instruction dans le domaine spatial afin d'aider à mieux comprendre les procédures, les techniques et les tactiques des acteurs malveillants, ainsi que pour veiller à ce que le Canada soit capable de contrer les menaces émergentes dans un contexte difficile. De plus, plusieurs cours de cybersécurité offerts au Collège militaire royal du Canada permettent aux participants du MDN, des FAC ou d'autres ministères du gouvernement d'améliorer leur connaissance des cybermenaces et leur compréhension de la lutte contre les activités malveillantes.

Les FAC examinent continuellement leurs cours de formation professionnelle pour veiller à ce que les opérateurs puissent exploiter toute une gamme de capacités techniques offertes par les améliorations de l'équipement conçues pour contrer les menaces des adversaires. Les FAC intègrent aussi des menaces émergentes dans leur environnement d'entraînement, ce qui permet un apprentissage par l'expérience pratique.

Un volet de la défense contre les menaces futures des TEP est de limiter la capacité des nations potentiellement hostiles de les acquérir. Ainsi, le MDN et les FAC participent activement à l'évaluation des menaces qui peuvent survenir des investissements étrangers indirects ou des exportations permises en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'investissement Canada* et la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*.

Le cyberdomaine joue aussi un rôle de plus en plus important dans l'avenir des TEP qui comptent sur les systèmes numériques. Le MDN mène plusieurs activités de recherche et de développement qui visent à s'assurer que les systèmes des FAC sont protégés contre les cyberattaques. De plus, les FAC offrent maintenant une nouvelle profession de cyberopérateur. Les premiers diplômés ont gradué en septembre 2021 de l'École d'électronique et des communications des Forces canadiennes, puis ils ont commencé à travailler en tant qu'analystes de cyberdéfense.

**Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada dépose à la Chambre des communes le calendrier de modernisation de nos emplacements d'opérations avancés dans l'Arctique, en indiquant également quand ceux-ci seront équipés pour recevoir des chasseurs F-35.**

Le gouvernement du Canada est en désaccord avec la recommandation puisque cette information est accessible dans un site Web public.

Dans le cadre du Projet d'infrastructure pour les chasseurs de défense du Canada, le gouvernement mettra à niveau l'infrastructure dans les zones d'alerte à réaction rapide des Forces armées canadiennes, partout au Canada, y compris à quatre emplacements d'opérations dans le nord, pour appuyer l'arrivée de la flotte de F-35. D'autres mises à niveau complémentaires s'ajouteront dans le cadre d'un projet distinct de renforcement des bases nordiques à Inuvik, Yellowknife, Iqaluit et Goose Bay. Bien que le gouvernement prévoit que ces travaux d'amélioration seront terminés en 2032, la Défense nationale entretient une page Web publique (<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense->

[nationale/services/operations/allies-partenaires/norad/echeanciers-projet-modernisation-norad.html](http://nationale/services/operations/allies-partenaires/norad/echeanciers-projet-modernisation-norad.html)) où sont affichés les échéanciers des projets liés à la modernisation du NORAD.

**Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada prolonge la saison d'ouverture de l'installation navale de Nanisivik afin que les infrastructures essentielles se trouvant dans l'Extrême-Arctique canadien soient disponibles plus longtemps.**

Le gouvernement du Canada est en désaccord avec la recommandation.

En ce moment, la MRC n'a pas l'intention de prolonger la saison d'ouverture de l'installation navale de Nanisivik (INN) au-delà de la saison navigable. Pour prolonger la saison d'ouverture, il faudrait briser les glaces, ce qui ne serait pas efficace étant donné les coûts associés à la prolongation potentielle et les gains opérationnels relativement mineurs, car le nombre de navires qui utiliseraient les installations pendant l'hiver serait très faible. Par ailleurs, il est important de noter qu'il y aurait des répercussions sur le mode de vie fondamental des populations locales qui traversent régulièrement la glace pour se rendre dans les territoires de chasse traditionnels. La MRC et le gouvernement du Nunavut se sont déjà mis d'accord pour ne pas briser la glace près de l'installation pour protéger l'accès de ces populations aux eaux glacées et la faune. Par conséquent, on ne peut y accéder en ce moment que durant la saison opérationnelle de la MRC, et celle-ci dure normalement de quatre à six semaines.

**Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada lance immédiatement le processus d'approvisionnement pour choisir de nouvelles capacités stratégiques de ravitaillement en vol pouvant être utilisées dans l'Arctique.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

Comme indiqué en juillet 2023, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre du projet de ravitaillement air-air/d'avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol (ASTRV) que le gouvernement avait annoncé dans PSE en 2017 et dans le cadre de la modernisation du NORAD de 2022. Le Canada a octroyé un contrat à Airbus Defence and Space S.A. pour le remplacement de la flotte de CC150 Polaris de l'ARC. Une fois la livraison de ces avions de transport et de ravitaillement multi-rôle (MRTT) terminée, la flotte prendra la désignation CC330 Husky. Ces avions amélioreront la souplesse de l'ARC et lui permettront de défendre la population canadienne, de respecter les engagements du Canada auprès du NORAD et de l'OTAN, et de soutenir les opérations et les activités d'entraînement au Canada, y compris dans l'Arctique. Par conséquent, cette nouvelle flotte de MRTT composée de neuf avions renforcera la capacité de l'ARC à transporter les troupes canadiennes, à ravitailler les avions à réaction dans l'Arctique et à offrir des services d'évacuation aéromédicale dans la région. Les deux premiers entreront en service à l'automne 2023. Le gouvernement prévoit que la capacité opérationnelle totale sera atteinte en 2031.

**Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour accroître la disponibilité de ses hangars dans l'Arctique, particulièrement à Iqaluit et Inuvik, afin de s'assurer que ses infrastructures demeurent disponibles pour répondre aux besoins futurs.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

Dans le cadre du plan de modernisation du NORAD du gouvernement, le projet d'Infrastructures des bases dans le Nord permettra de mettre à niveau considérablement les infrastructures de quatre emplacements d'opérations nordiques, notamment ceux d'Iqaluit et d'Inuvik. Le développement d'infrastructures effectué par le gouvernement fédéral doit maximiser les occasions de créer des espaces partagés pour tous les partenaires et à tous les niveaux, dans la mesure du possible, y compris pour les groupes autochtones de la région, conformément aux termes de la lettre de mandat de 2021 de la ministre et son annonce de juin 2022 au sujet de la modernisation du NORAD. Ainsi, le projet d'Infrastructures des bases dans le Nord porte principalement sur des installations polyvalentes qui pourront soutenir divers types de cellules selon les besoins, faciliter l'entraînement et offrir de l'hébergement. Il s'agit surtout de faire le meilleur usage possible de l'infrastructure des FAC dans le Nord, tout en favorisant le

respect des besoins opérationnels du MDN, des FAC et du NORAD.

Le manque de place dans les hangars dans l'Arctique est un problème qui est bien connu depuis déjà quelque temps. La Défense nationale a entamé le processus de développement du site pour augmenter l'espace dans les hangars et améliorer d'autres infrastructures.

Pour que la nouvelle infrastructure réponde aux besoins des FAC et profite un maximum aux Canadiens, le gouvernement devra se concerter avec ceux des provinces et des territoires nordiques ainsi qu'avec les gouvernements et les communautés autochtones lors de la réalisation de ces initiatives.

**Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada commence à remplacer tous les aéronefs désuets utilisés dans les opérations de surveillance et de recherche et sauvetage dans l'Arctique, notamment les appareils Aurora, Twin Otter et Cormorant.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en partie avec la recommandation.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les FAC disposent de l'équipement adéquat pour mener leurs opérations dans le Nord et dans l'Arctique et pour continuer d'aider les autorités civiles en cas d'urgence. Le gouvernement remplacera ses flottes de CP140 Aurora et de CC138 Twin Otter, et modernisera la flotte de CH149 Cormorant, car il n'est pas nécessaire en ce moment de la remplacer.

Plus précisément, le gouvernement remplacera la flotte actuelle de CC138 Twin Otter de l'ARC, qui est composée de quatre appareils, dans le cadre du projet de l'Aéronef de transport polyvalent. Ce projet viendra appuyer le mandat des FAC concernant le transport aérien polyvalent de personnel et d'équipement partout dans l'Arctique. L'aéronef devra être en mesure de fonctionner dans des conditions météorologiques extrêmes, d'atterrir et décoller sur des pistes sans revêtement et en milieu austère et de mener ses opérations dans des lieux où les installations de soutien sont limitées ou inexistantes. La partie du projet qui porte sur le remplacement des CC138 en est actuellement à la phase d'analyse des options, et la Défense nationale évalue les attentes en matière de transport aérien de la flotte actuelle pour maintenir cette capacité.

Comme indiqué plus haut, le projet de l'AMC produira un aéronef multimissions, à long rayon d'action et de grande autonomie qui remplacera la flotte de CP140 Aurora. L'accent sera mis sur la lutte anti-sous-marine, la lutte antinavire et les mises à niveau pour assurer une capacité C4ISR. Le Canada évalue en ce moment, dans le cadre de l'étude des options pour le projet de l'AMC, une proposition de vente du gouvernement des É.-U. portant sur le P-8A Poseidon.

De plus, le gouvernement du Canada a lancé le projet de modernisation à mi-vie du CH149 Cormorant (PMMC) pour prolonger la durée de vie opérationnelle de cet hélicoptère au moins jusqu'en 2042. Ce projet permettra de mieux mener les missions SAR en assurant la conformité avec les derniers règlements du domaine de l'aviation et en ajoutant une série de capteurs. Par ailleurs, le projet permettra au Cormorant de mener des opérations de nouveau à partir de quatre bases d'opérations principales (BOP) situées au Canada pour renforcer la capacité SAR, et l'instruction sur simulateur fera partie du programme. Le gouvernement prévoit que la capacité opérationnelle initiale sera atteinte en 2027, et la capacité opérationnelle totale en 2033.

**Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada s'engage de manière proactive auprès de nos alliés américains afin d'établir un plan pour accélérer la modernisation du NORAD et pour répondre aux nouvelles menaces aériennes et de missiles.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

La Défense nationale continue de travailler en étroite collaboration avec le département de la Défense des É.-U. sur la mise en œuvre des initiatives de modernisation du NORAD pour assurer



la correspondance de nos investissements nationaux respectifs et veiller à ce que les nouvelles capacités qui en découlent soient mises en service dès que possible, compte tenu des changements rapides qui s'opèrent dans l'environnement stratégique, notamment en ce qui concerne les nouvelles menaces aériennes et de missiles qui planent sur l'Amérique du Nord. Ces travaux font suite à la Déclaration conjointe du ministre de la Défense nationale et du secrétaire à la Défense des É.-U. sur la modernisation du NORAD d'août 2021 ainsi qu'à la déclaration du premier ministre Trudeau et du président Biden lors de la visite présidentielle à Ottawa qui a eu lieu en mars 2023.

Depuis que la ministre de la Défense nationale a annoncé en juin 2022 le plan du Canada pour la modernisation du NORAD, la Défense nationale travaille à établir les projets de modernisation du NORAD et à les intégrer au programme global de la Défense, à faire avancer les priorités initiales du plan vicennal et à poser les jalons d'une concertation approfondie avec les partenaires et les parties intéressées au sujet de la gamme entière des initiatives qui aura lieu au cours des prochains mois et des prochaines années. Pour produire les résultats issus de ces investissements de manière rapide et pour favoriser une mise en œuvre efficace, la Défense nationale travaille aussi vite que possible pour établir de nouveaux bureaux de programme et renforcer la capacité de ses services internes.

La Défense nationale adopte une approche par phases pour la modernisation du NORAD. Cette approche est fondée sur les leçons retenues lors de la mise en œuvre de la politique de défense du Canada de 2017, PSE, et elle favorisera une mise en œuvre rapide et efficace. Plusieurs projets atteindront la COI d'ici la fin des années 2020, tandis que d'autres devraient l'atteindre vers le mi-2030.

Ces initiatives internes complètent les efforts en cours pour approfondir la planification et la collaboration avec les É.-U., notamment dans le cadre d'un partenariat renouvelé entre l'ARC et la United States Air Force (USAF).

Dans la déclaration conjointe de mars 2023 avec le président Biden, le premier ministre Trudeau a annoncé que le radar transhorizon (OTHR) arctique du Canada sera mis en service dans le sud de l'Ontario et déployé d'ici 2028. Cet exemple illustre bien l'intention du Canada de coordonner les échéances de ses projets avec les É.-U. et de mettre en service nos systèmes OTHR arctiques aussi rapidement que possible. L'OTHR arctique fera partie d'un système de surveillance de l'Amérique du Nord interopérable et de prochaine génération. Le Canada travaille de concert avec les É.-U. pour que nos investissements respectifs dans l'OTHR produisent un effet stratégique maximal pour la défense de notre continent, notamment en permettant de coordonner l'alerte rapide dans les approches nord-américaines.

Le Canada travaille aussi diligemment avec les É.-U. pour accélérer le prototypage d'un système de commandement et contrôle en nuage (CBC2) pour produire un système de commandement et contrôle binational moderne pour le NORAD qui met en application l'intelligence artificielle et l'infonuagique.

La Défense nationale entretient une page Web publique (<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/allies-partenaires/norad/echeanciers-projet-modernisation-norad.html>) où sont affichés les échéanciers des projets liés à la modernisation du NORAD.

**Recommandation 13 : Que le gouvernement du Canada s'assure, dans la mesure du possible et conjointement avec les gouvernements territoriaux et autochtones et les sociétés de développement autochtones, que les infrastructures militaires dans l'Arctique canadien bénéficient également aux populations qui y vivent, de manière à combler le déficit d'infrastructure de ces dernières.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

La Défense nationale entretient un dialogue avec les gouvernements et les organismes nordiques, provinciaux, territoriaux et autochtones, conformément au CSAN et par d'autres

moyens, pour tisser des liens, en apprendre plus sur leurs priorités, cerner les occasions de mettre à profit les investissements de défense pour réaliser des retombées économiques et créer des infrastructures polyvalentes, dans la mesure du possible. Il convient de noter que la Défense nationale a élaboré un plan de travail, en collaboration avec des dirigeants inuits dans le cadre du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne (CPIC) qui correspond au nouveau domaine prioritaire du Comité, soit la souveraineté, la défense et la sécurité. Un des objectifs du plan de travail consiste à cerner les besoins en infrastructure de la Défense nationale qui correspondent à l'évaluation des besoins en infrastructure propres aux Inuits.

La Défense nationale cherche à s'assurer qu'elle produit des ressources pour la défense nationale qui tiennent compte de tous les Canadiens et de leurs besoins, et dont l'acquisition a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires de l'Arctique et du Nord, tels que les collectivités autochtones et les gouvernements territoriaux et provinciaux. Le dialogue avec les partenaires du Nord et de l'Arctique se poursuivra à long terme et portera de plus en plus sur des projets particuliers à mesure que la modernisation du NORAD avance. Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'action issu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (UNDA), la Défense nationale et ses partenaires inuits ont collaboré à l'élaboration d'un plan d'action pour déterminer s'il est faisable de soutenir une infrastructure polyvalente qui peut profiter aux collectivités inuites.

**Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada augmente la présence de l'Aviation royale canadienne et de la Marine royale canadienne dans l'Arctique, et qu'il s'assure que les infrastructures et les moyens sont en place pour appuyer de nouvelles ressources des Forces armées canadiennes.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

Dans le cadre de son plan de modernisation du NORAD, le gouvernement du Canada investira 38,6 milliards de dollars sur 20 ans dans les infrastructures et les capacités de soutien pour lancer et soutenir une présence militaire forte dans l'ensemble du pays qui appuiera les missions des FAC, particulièrement dans le Nord et dans l'Arctique.

Le gouvernement procédera, plus précisément, à la mise à niveau d'infrastructures aux emplacements d'opérations des FAC à Inuvik, Yellowknife, Iqaluit et Goose Bay, ainsi qu'à l'amélioration des infrastructures pour les chasseurs et aux ressources d'alerte de réaction rapide<sup>1</sup> (QRA) du NORAD situées à diverses bases d'opérations au Canada, entre autres en prévision de l'arrivée de la flotte de F-35. Il convient de noter que les nouveaux investissements réalisés dans le cadre du projet d'Infrastructures des bases dans le Nord permettront d'augmenter la capacité de l'ARC à opérer dans l'Arctique plus fréquemment et pendant plus longtemps grâce à une capacité de soutien accrue pour les divers types d'aéronefs qui effectuent les missions des FAC.

En outre, le projet de l'ASTRV (ravitaillement air-air), conjugué à l'arrivée de la nouvelle flotte de F-35 et au projet d'infrastructure pour les chasseurs de défense du Canada, offrira aux FAC une plus grande capacité de mener des opérations au fin fond de l'Arctique canadien.

De plus, les nouvelles ressources permettront aux FAC d'augmenter leur connaissance de la situation dans l'Arctique et d'intervenir, au besoin, par divers moyens : radars transhorizons arctiques et polaires, qui permettent d'effectuer une surveillance longue portée de nos approches nordiques; systèmes d'aéronef télépilotés, qui augmenteront la constance des efforts de renseignement, surveillance et reconnaissance aéroportés et fournissent de l'information opportune et pertinente sur le plan opérationnel; et ressources de surveillance spatiale renforcées aux fins de défense, soit des ressources spatiales des FAC modernisées qui amélioreront la connaissance de la situation et l'identification des menaces, entre autres dans l'Arctique.

Par ailleurs, les mises à niveau des capacités et des systèmes de commandement, contrôle et

---

<sup>1</sup> L'alerte de réaction rapide est un état de préparation.

communication des FAC, dont celles apportées aux systèmes de commandement et contrôle du NORAD et des FAC, aux radios et systèmes de navigation aérienne, aux communications par satellite, aux systèmes de communication en visibilité directe dans l'Arctique, aux opérations aériennes et à la couverture du contrôle des armes aériennes, permettront de mener des opérations plus robustes et agiles partout au Canada et en Amérique du Nord.

Finalement, selon l'engagement pris dans PSE, la politique de défense du Canada de 2017, qui reconnaît l'évolution constante du contexte de sécurité dans l'Arctique et souligne qu'il faut renforcer la présence des FAC dans la région, le gouvernement du Canada investit dans 15 navires de combat de surface canadiens et achète six navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA). Deux de ces NPEA sont déjà entrés en service dans la MRC, et le restant devrait être livré d'ici 2025. Ces navires permettront à la MRC d'accéder sans escorte à certaines régions de l'Arctique qui lui étaient auparavant inaccessibles. L'intention du Canada est d'assurer une présence annuelle dans les eaux arctiques du Canada pendant la saison navigable au moyen de nombreux NPEA. De plus, bien qu'ils ne puissent naviguer que dans les eaux libres, car ils ne sont pas des brise-glaces, les navires de défense côtière de la classe *Kingston* et les frégates de la classe *Halifax*, continueront de prendre part à l'opération NANOOK, la principale opération du Canada dans le Nord, aux côtés des NPEA de la classe *Harry DeWolf* dans les approches orientales de l'Arctique canadien, soit entre l'île de Baffin et le Groenland.

**Recommandation 15 : Que le gouvernement du Canada augmente la présence de la Réserve des Forces armées canadiennes dans les trois territoires du pays afin d'assurer la sécurité et la protection de notre souveraineté jusqu'aux confins de notre territoire.**

Le gouvernement du Canada est en désaccord avec la recommandation puisque, malgré que les FAC maintiennent une force durable dans l'Arctique, il n'y a pas présentement de plans pour augmenter le nombre de réserves dans la région.

Dans le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, on a réitéré que les collectivités arctiques et nordiques du Canada sont au cœur de la sécurité de la région et le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler de concert avec des partenaires à tous les niveaux pour améliorer la capacité des FAC à mener des opérations dans le Nord.

Cependant, les collectivités situées dans les territoires septentrionaux du Canada ne disposent ni de la population, ni du personnel militaire, ni des installations nécessaires pour accueillir des unités supplémentaires de la Réserve. Pour établir une unité de la Réserve, il faut une masse critique de candidats qui souhaitent s'enrôler. Le 1<sup>er</sup> Groupe de patrouilles des Rangers canadiens assure une certaine présence dans les territoires où il patrouille aux fins de surveillance et participe à la recherche et sauvetage au sol à titre de sous-composante de la Réserve.

La Défense Nationale ne planifie pas présentement augmenter la présence des réserves de FAC dans l'Arctique. Malgré le fait que les FAC ont une présence épisodique de réservistes dans l'Arctique pour l'entraînement, augmenter le nombre de réserves dans la région demanderait d'importants investissements dû au nombre insuffisant de candidats potentiels dans la région ou qui pourraient être postés dans la région, ainsi que dû à la grandeur de la région et le manque d'infrastructure.

**Recommandation 16 : Que le gouvernement du Canada, en consultation avec les collectivités autochtones et du Nord et les dirigeants autochtones, accélère le développement et le déploiement de sources d'énergie propre et renouvelable, y compris, éventuellement, de petits réacteurs nucléaires modulaires pour l'Arctique canadien qui permettront de fournir l'énergie propre nécessaire pour appuyer la modernisation du NORAD et pour stabiliser les besoins locaux en infrastructures énergétiques.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en partie avec la recommandation.

Le gouvernement est déterminé à faire progresser la réconciliation et à renouveler sa relation

avec les peuples autochtones en reconnaissant les traités modernes et les revendications territoriales, et en maintenant les droits des peuples autochtones. Par ailleurs, la Défense nationale s'est engagée à consulter des groupes autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) pour s'assurer que la science et la technologie (S & T) tient compte, dans la mesure du possible, des systèmes de savoirs autochtones.

La Défense nationale participe à plusieurs activités de S & T visant à trouver des technologies à double usage pour produire de l'énergie de substitution, voire des technologies d'énergie renouvelable, et des stratégies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans perdre la capacité de maintenir la disponibilité opérationnelle de ses ressources dans l'Arctique. En outre, la Défense nationale entreprend des travaux de recherche pour améliorer la fiabilité et élargir l'application de l'énergie solaire et éolienne pour alimenter l'équipement traditionnel de surveillance dans les régions éloignées qui sont dépourvues d'infrastructures.

Par ailleurs, la Défense nationale a lancé plusieurs appels de propositions portant sur l'écologisation à des acteurs de l'industrie et du milieu universitaire qui concentrent leurs activités sur l'Arctique canadien ou qui envisagent de le faire. Par exemple, elle cherche des approches novatrices pour bâtir des éoliennes plus solides pour l'Arctique afin de réduire sa dépendance de l'énergie dérivée de combustibles fossiles. La Défense nationale examine aussi des propositions de solutions pour intégrer les systèmes d'approvisionnement en énergie et en eau et les systèmes de gestion des déchets pour les campements temporaires dont se servent les FAC lors d'opérations de déploiement nationales et internationales, notamment dans des régions, comme l'Arctique, où les conditions météorologiques sont extrêmes.

Bien que le projet n'en soit qu'aux stades préliminaires, la Défense nationale informera les décideurs du gouvernement de possibles solutions axées sur de petits réacteurs ou des microréacteurs nucléaires modulaires pour l'Arctique canadien.

**Recommandation 17 : Que le gouvernement du Canada travaille avec des entreprises détenues par des Autochtones à la mise en œuvre de projets d'installation de câbles sous-marins pour la fibre optique et de projets d'infrastructures de technologies de l'information afin d'offrir une couverture Internet plus étendue et abordable partout dans l'Arctique.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

Le gouvernement du Canada réalise des investissements considérables et demeure déterminé à travailler avec tous ses partenaires nordiques, y compris les collectivités autochtones, pour que les infrastructures des technologies d'information soient optimisées pour favoriser la croissance économique, l'éducation, la santé et la sécurité publique.

Depuis 2016, le gouvernement a annoncé des investissements de plus de 355 millions de dollars pour soutenir des projets d'infrastructure visant à augmenter la disponibilité des services Internet haute vitesse et sans-fil mobile dans le Nord pour y assurer une meilleure couverture plus abordable, notamment dans l'Arctique. Parmi les sommes investies, on trouve 150 millions de dollars pour le projet de raccord optique Katittuq du gouvernement du Nunavut, qui reliera Iqaluit à Milton, à Terre-Neuve, par un câble de fibre optique sous-marin. Grâce aux investissements du gouvernement fédéral, l'accès à Internet haute vitesse dans le Nord sera amélioré, et passera de 49 % en 2015 à plus de 70 % en 2026 et atteindra 100 % d'ici 2030.

**Recommandation 18 : Que le gouvernement du Canada renforce le processus d'examen de la vente d'entreprises canadiennes exerçant des activités dans l'Arctique à des entités détenues ou contrôlées, en tout ou en partie, par des gouvernements étrangers.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec la recommandation.

Au titre de la *Loi sur Investissement Canada* (la *Loi*), le gouvernement peut, à sa discrétion, instaurer l'examen d'acquisitions d'entreprises canadiennes exploitées dans l'Arctique par des investisseurs étrangers, y compris les entreprises d'État. Tout investissement, quelle qu'en soit la valeur, est sujet à un examen s'il pourrait porter atteinte à la sécurité nationale tandis que les

acquisitions importantes du contrôle d'entreprises canadiennes seront sujettes à un examen pour s'assurer que l'investissement sera à l'avantage net de l'économie canadienne. L'investissement doit atteindre un certain seuil financier pour qu'un examen de l'avantage net ait lieu.

Pendant l'analyse de l'avantage net, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie examine les six facteurs économiques énumérés à l'article 20 de la *Loi*, dont l'effet de l'investissement sur la nature de l'activité économique au Canada et la compatibilité de l'investissement avec les politiques nationales en matière industrielle, économique et culturelle. En fonction de ces facteurs, le ministre peut bloquer l'investissement s'il n'est pas d'avis que l'investissement serait à l'avantage net du Canada. Par ailleurs, le ministre peut accepter des engagements contraignants de la part d'un investisseur pour s'assurer que l'investissement sera à l'avantage du Canada.

Concernant le processus d'examen pour préserver la sécurité nationale, le gouvernement examine chaque investissement indépendamment pour en vérifier le mérite. Ce processus comprend une analyse rigoureuse à laquelle participent plusieurs ministères et organismes, tels que le ministère de la Défense nationale et Sécurité publique Canada, pour assurer la protection de la sécurité nationale du Canada. Une liste non exhaustive des facteurs utilisés pour examiner les risques d'atteinte à la sécurité nationale est publiée dans les *Lignes directrices sur l'examen relatif à la sécurité nationale des investissements*. Ces lignes directrices tiennent compte précisément de l'incidence possible de l'investissement sur l'approvisionnement de biens et de services essentiels aux Canadiens. De tels investissements pourraient être bloqués ou permis seulement sous certaines conditions. Un investisseur pourrait même se voir obligé de se départir de son investissement. Par exemple, en 2020, le gouvernement a bloqué l'acquisition d'une mine d'or à Hope Bay, au Nunavut, par une entreprise d'État chinoise.

En même temps, afin de renforcer notre capacité de protéger la sécurité nationale et la propriété intellectuelle du Canada, le gouvernement a déposé, en décembre 2022, le projet de loi C-34, *Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada*. Ce projet de loi cherche à moderniser le processus d'examen relatif à la sécurité nationale de la *Loi* pour établir un équilibre entre l'établissement d'un climat favorable aux investissements étrangers bénéfiques et la protection des intérêts du Canada en matière d'économie et de sécurité nationale.

**Recommandation 19 : Que le gouvernement du Canada s'assure de manière proactive qu'aucun logiciel ou matériel utilisé dans la mise à niveau des infrastructures du NORAD n'a été développé ou fourni par des pays adversaires.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

Nos adversaires sont en train de développer des capacités qui leur permettront d'exploiter les vulnérabilités des systèmes de commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance du MDN et des FAC. Afin de protéger les chaînes d'approvisionnement qui sont essentielles pour la défense du Canada, le gouvernement s'affaire pour qu'aucun équipement, logiciel ou service non sécurisé ne soit utilisé pour la prestation ou le soutien des services du gouvernement du Canada. Plus précisément, le programme Intégrité de la chaîne d'approvisionnement du Centre pour la cybersécurité canadien a été conçu pour effectuer des évaluations exhaustives des produits et services des technologies de l'information et de la communication qui seront déployés dans l'infrastructure du gouvernement du Canada. Ce programme a pour objectif de favoriser la résilience contre les vulnérabilités et les compromissions possibles de la chaîne d'approvisionnement. Si un risque pour la sécurité nationale est identifié, des exceptions au titre de la sécurité nationale peuvent être invoquées, au cas par cas, pour que nos adversaires ne participent pas au processus d'approvisionnement.

Dans la même optique, le Programme de sécurité et le Programme de cyberassurance de la mission du MDN et des FAC permettent d'identifier et d'atténuer les risques pour l'infrastructure militaire, dont les ressources qui font partie des réseaux, comme les logiciels et

le matériel informatique, avant que ces moyens soient mis en service. Dans le cadre de ces programmes, les logiciels et le matériel essentiels qui serviront à mettre à niveau et à moderniser les infrastructures du NORAD font l'objet d'une évaluation pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs de résilience et qu'ils répondent aux normes de sécurité relatives à la communication, au renseignement et à la technologie de l'information du MDN et des FAC, qui correspondent à ceux de nos alliés et partenaires.

Pour renforcer encore plus la résilience des chaînes d'approvisionnement de l'industrie de défense, le gouvernement du Canada élabore, avec le concours du MDN et des FAC, le Programme de certification en cybersécurité du Canada, dans le cadre duquel des exigences en matière de cybersécurité seront imposées à certains contrats fédéraux de défense d'ici l'hiver 2024. Cette initiative permettra non seulement de relever la base de référence de l'industrie en matière de cybersécurité, ce qui protégera les intérêts du Canada en matière d'économie et de sécurité nationale, mais aussi d'aider les entreprises canadiennes de défense à se qualifier et à participer aux processus concurrentiels de passation de marchés du département de la Défense des É.-U., ce qui est essentiel pour la santé de l'industrie canadienne.

**Recommandation 20 : Que le gouvernement du Canada accélère le renouvellement de son système de surveillance depuis l'espace, à savoir celui de la mission de la Constellation RADARSAT lancée en 2019.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

La mission de la Constellation RADARSAT (MCR) est essentielle aux efforts que déploie le gouvernement pour maintenir la connaissance du domaine dans l'Arctique, ce qui lui permet d'assurer la sécurité et la souveraineté de la région. La MCR est le seul système satellite en orbite qui peut assurer la surveillance de l'Arctique canadien au quotidien et fournir au gouvernement du Canada une image globale de l'environnement de menace dans la région. La Défense nationale et d'autres ministères fédéraux, dont Pêches et Océans Canada (Garde côtière canadienne) et Environnement et Changement climatique Canada, se servent de ces informations pour répondre adéquatement aux situations qui menacent la sécurité, l'environnement et l'économie du pays. Par exemple, la MCR joue un rôle essentiel dans la surveillance du trafic maritime dans l'Arctique canadien, dont le volume a triplé au cours des deux dernières décennies et continuera d'augmenter à mesure que le réchauffement climatique augmente la durée des périodes sans glace des passages du Nord. Une connaissance totale des activités maritimes permet d'intervenir aux incidents de sécurité.

La capacité de surveiller l'Arctique dans sa totalité est essentielle pour le Canada et ses alliés. Dans PSE, sa politique de défense de 2017, le Canada a déclaré précisément que le MDN et les FAC se doteraient de la capacité d'observer la Terre pour améliorer la connaissance de la situation et le ciblage, et que des projets subséquents à celui du système de la MCR permettraient d'améliorer l'identification des menaces et la connaissance de la situation de la circulation à l'intérieur et à travers le territoire canadien. Pour atteindre cet objectif, la Défense nationale a lancé le Projet de renforcement des capacités de surveillance spatiale aux fins de défense. Ce projet renforcera aussi les capacités de surveillance spatiale des FAC, notamment des approches maritimes et du territoire canadien, et ce d'ici 2036.

**Recommandation 21 : Que le gouvernement du Canada revalorise immédiatement le taux d'utilisation de l'équipement pour les Rangers canadiens, puis qu'il ajuste ce taux annuellement en fonction de l'augmentation de l'inflation.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en partie avec cette recommandation.

Les FAC font tout en leur pouvoir pour que les Rangers canadiens qui utilisent leurs véhicules personnels, tels que les motoneiges et d'autres équipements en appui aux activités approuvées des FAC, ne soient pas désavantagés à ce faire. Le gouvernement du Canada a déterminé que l'utilisation de l'équipement personnel par les Rangers canadiens est le moyen le plus efficace d'assurer la présence de nos membres sur le terrain. Les Rangers canadiens utilisent leurs

propres véhicules et équipements parce que l'acquisition de ces articles dans l'économie locale ou la distribution par l'intermédiaire du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes entraînerait des coûts et des difficultés de soutien beaucoup plus grands. Par conséquent, la volonté des Rangers canadiens de fournir leur équipement personnel et d'être adéquatement indemnisés pour cette utilisation s'est révélée une solution plus simple et plus efficace pour s'assurer que les Rangers canadiens demeurent pertinents et qu'ils continuent de contribuer aux opérations nationales et aux activités de souveraineté, ainsi que pour soutenir les autorités civiles locales, régionales et autochtones.

En juin 2023, le gouvernement du Canada a examiné sa politique d'indemnisation pour l'usage de l'équipement personnel des Rangers canadiens. Les Rangers qui doivent utiliser leur équipement personnel pour accomplir des tâches des Forces armées canadiennes à des endroits isolés reçoivent un remboursement pour les dépenses liées à l'usure. Les taux révisés entraîneront une augmentation de l'indemnisation qu'ils reçoivent.

Les FAC modifient actuellement aussi les directives sur la rémunération et les avantages sociaux de manière à ce que les Rangers canadiens dans les postes isolés reçoivent une indemnisation équitable.

Les discussions se poursuivent pour déterminer la fréquence adéquate de révision et de rajustement de ces taux, pour s'assurer que ces taux sont suffisants. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune intention d'augmenter ces taux selon l'inflation.

**Recommandation 22 : Que le gouvernement du Canada améliore les occasions de perfectionnement pour les Rangers canadiens, notamment en augmentant les possibilités d'acquérir de l'expérience opérationnelle et de suivre de la formation sur les interventions en cas d'urgence. Pour permettre l'augmentation du nombre de ces occasions, le gouvernement devrait fournir au 1<sup>er</sup> Groupe de patrouille des Rangers canadiens des ressources administratives supplémentaires.**

Le gouvernement du Canada est en accord en partie avec cette recommandation.

Dans le cadre de la politique de défense du Canada PSE de 2017, l'Armée canadienne doit mener un examen complet du corps des Rangers canadiens, dans le but d'élargir l'instruction et l'efficacité de ce corps et d'améliorer sa capacité fonctionnelle au sein des FAC. Cet examen portera sur le rôle, la mission, les tâches, le commandement et le contrôle, la répartition géographique, la dotation et les cadres administratifs des Rangers canadiens, en plus, au besoin, visera à mettre à jour les politiques, les processus et les mécanismes qui gouvernent le personnel et la fourniture de l'équipement pour que les Rangers canadiens puissent accomplir leurs missions. Les décisions concernant les ressources administratives seront prises au terme de cet examen.

L'Armée canadienne facilite aussi une augmentation de la participation des Rangers canadiens dans les occasions d'entraînement collectif dans un but de partager les connaissances et l'expérience entre les Rangers canadiennes et leurs homologues de la Force régulière et la Force de réserve.

**Recommandation 23 : Que le gouvernement du Canada mette en place, par l'entremise du Secrétariat national de recherche et de sauvetage, une table ronde permanente sur la recherche et le sauvetage dans l'Arctique réunissant des représentants des gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones, ainsi que des premiers intervenants locaux. La table ronde devrait faciliter l'établissement de relations, l'amélioration de la communication et la mise en commun de pratiques exemplaires sur la recherche et le sauvetage, ainsi que la planification des opérations de sauvetage de masse.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation.

Sécurité publique Canada, par l'entremise du Secrétariat national de recherche et de sauvetage, évaluera et explorera les options pour établir une table ronde permanente sur la recherche et le sauvetage (SAR) dans l'Arctique. Cette table ronde servirait de lien vital entre les différentes

initiatives qui comprennent ou qui font intervenir des éléments de recherche et sauvetage, tel que le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* (CSAN) de 2019, une initiative pangouvernementale dirigée par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), ainsi que la participation du Canada au Conseil de l'Arctique et au Groupe de travail sur la prévention, l'état de préparation et l'intervention d'urgence.

Des tables rondes dirigées récemment par des universités ont souligné le besoin et le désir de tenir ces forums afin de soutenir une approche pangouvernementale et pansociétale pour la SAR et la gestion des urgences dans l'Arctique. La SAR en Arctique est unique au Canada, où le temps, la distance et l'environnement hostile jouent un rôle déterminant dans la survie. Le manque de ressources pour mener une intervention en temps utile exige une cohésion étroite entre les partenaires de SAR de tous les paliers de gouvernement ainsi qu'une approche pansociétale. Ces partenariats peuvent aussi jouer un rôle substantiel dans la prévention, réduisant ainsi la fréquence, la durée et la gravité des incidents de SAR.

**Recommandation 24 : Que le gouvernement du Canada examine les possibilités d'améliorer les capacités de recherche et de sauvetage localement, notamment par le développement des capacités radio à très haute fréquence et d'autres moyens de communication dans l'Arctique pour appuyer les missions de recherche et de sauvetage.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation.

Les communications représentent souvent le lien vital pour une intervention de SAR efficace et coordonnée entre les différents secteurs participants. Des capacités de communications améliorées, à l'aide de l'élargissement des capacités radio à très haute fréquence ou d'autres moyens de communication, font partie de l'infrastructure essentielle. L'importance de l'amélioration des communications dans l'Arctique est un thème courant dans les discussions sur la SAR dans l'Arctique et dans le Nord. Le gouvernement est d'accord que des initiatives et des partenariats pangouvernementaux et pansociétaux à cet effet devraient être examinés.

**Recommandation 25 : Que le gouvernement du Canada crée de nouvelles stations de recherche et de sauvetage maritimes partout dans l'Arctique canadien.**

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation.

En raison de l'immense étendue géographique de l'Arctique, de sa population éparse et des conditions environnementales ardues, la construction de stations supplémentaires de recherche et sauvetage maritimes saisonnières dans tout l'Arctique s'avère difficile, exige des investissements considérables, et offre un avantage marginal comparativement aux stations SAR maritimes dans des régions plus densément peuplées du sud du Canada. Dans ce contexte, et à la suite des rencontres du gouvernement avec des partenaires de l'Arctique, qui ont pour la plupart exprimé le désir d'autodétermination, le gouvernement a mandaté la Garde côtière canadienne (GCC) à soutenir le développement de capacités d'intervention marines dans les collectivités. Cette approche a amélioré l'efficacité des relations de la GCC avec les peuples autochtones dans le Nord du Canada et s'est traduite en divers projets tels que le programme communautaire de pilotes bénévoles d'embarcation, l'élargissement de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) et la création d'une nouvelle filiale auxiliaire de l'Arctique.

Par exemple, la GCC a lourdement investi pour développer, équiper et former des bénévoles premiers répondants en SAR maritimes dans les collectivités au moyen de la GCAC et de la prestation programme communautaire de pilotes bénévoles d'embarcation. Celui-ci offre aux collectivités un processus de financement pour l'achat d'embarcations et d'équipement adaptés à la SAR qui sont requis pour renforcer les capacités bénévoles de SAR et de sécurité maritimes dans l'Arctique, grâce à la participation à la GCAC. Pour sa part, le Plan de protection des océans (PPO) offre du financement supplémentaire aux GCAC qui couvrent l'Arctique, tels la GCAC-Centrale et Arctique, la GCAC-Québec et la GCAC-Terre-Neuve, pour augmenter leurs membres, ainsi que pour établir un chapitre dans l'Arctique à l'intérieur de leurs accords de financement. Ce chapitre Arctique permet une souplesse additionnelle dans les dépenses pour les unités auxiliaires de l'Arctique, afin qu'elles puissent répondre aux pressions financières et



aux difficultés liées à leurs environnements d'opération éloignés. Le renouvellement de 2022 du PPO, dans lequel on a approuvé la poursuite du programme communautaire de pilotes bénévoles d'embarcation, des fonds supplémentaires pour la GCAC, et qui permettra à la GCC d'entreprendre d'autres programmes tels que le programme de formation et d'exercices de recherche et de sauvetage pour les Autochtones, augmentera la capacité d'intervention marine locale. Avant 2016, quand la GCC a commencé à réaliser ces projets, il n'y avait que sept unités de GCAC en opération dans l'Arctique. En février 2023, il y a maintenant des unités de la GCAC dans 40 collectivités de l'Arctique, et comptent plus de 460 bénévoles auxiliaires qui ont accès à 68 embarcations. La GCC continue de mobiliser les collectivités locales inuites et autochtones et d'établir des partenariats avec celles-ci pour opérer plus efficacement au moyen des connaissances et de l'expertise locales des eaux arctiques.

Dans la première phase du PPO, la GCC a aussi ouvert sa première station SAR à Rankin Inlet en 2018. Grâce à des fonds supplémentaires du gouvernement du Canada pour la deuxième phase du PPO (renouvellement du PPO), les capacités de la station, nouvellement renommée Station d'intervention maritime de l'Arctique, seront renforcées pour permettre à la GCC d'embaucher et de former des équipages tirés des collectivités environnantes, d'acheter un navire de SAR arctique approprié, et d'étendre la saison d'activité de la Station d'un mois, à compter de 2023, afin de mieux s'harmoniser avec la saison de navigation locale. Cette ressource saisonnière de la GCC consacrée à la SAR maritime dans l'Arctique reçoit l'appui de sept à neuf brise-glaces déployés pour la saison, et du centre de Services de communication et de trafic maritimes de la GCC à Iqaluit. Ces brise-glaces offrent du soutien pour les interventions de SAR dans les collectivités de l'Arctique pendant que les navires mènent leurs missions principales de transport de marchandises, de recherche scientifique et d'escorte de navires.

Le gouvernement du Canada investit aussi beaucoup dans la GCC pour augmenter les capacités sur terre et sur mer, par la construction de navires consacrés aux opérations dans l'Arctique, y compris deux brise-glaces polaires; six brise-glaces supplémentaires pour mener les programmes de la GCC; un navire polyvalent et deux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique. L'investissement dans les brise-glaces polaires renforcera et augmentera la présence, la portée et la capacité d'intervention de la GCC, et contribuera à une approche pangouvernementale à la protection de la souveraineté du Canada. Dans les deux phases du PPO, la GCC a accompli des progrès substantiels et continuera de renforcer les capacités de SAR dans l'Arctique.

**Recommandation 26 : Que le gouvernement du Canada réforme les processus d'approvisionnement pour la défense du pays afin que les systèmes d'armes et équipements militaires majeurs soient fournis aux Forces armées canadiennes plus rapidement et dans le respect des budgets, et qu'il donne la priorité au développement des capacités contribuant à la défense et à la sécurité dans l'Arctique.**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec le principe de la recommandation.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'acquérir de l'équipement en temps utile et de gérer les risques de capacités associés à la surveillance des eaux de l'Arctique canadien. Le gouvernement continu de collaborer avec les intervenants pour améliorer la vitesse de l'acquisition de l'équipement pour le soutien de la défense et de la sécurité de l'Arctique, et conclu des contrats de soutien en service pour tous les biens pertinents, notamment pour le développement d'une approche de soutien continu des capacités pour la durée de vie en service de l'équipement.